



Groupe Socialiste du Sénat

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

PROPOSITION DE LOI

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT: L'ÉTAT BRADE LES MONUMENTS NATIONAUX

Les sénateurs socialistes ont voté contre la proposition de loi relative au patrimoine monumental, adopté le 26 janvier par le Sénat.

Le Groupe socialiste du Sénat ne cautionne pas ce texte qui autorise une nouvelle phase – à durée illimitée - de transferts des monuments historiques aux collectivités territoriales sans des conditions n'assurant pas leur protection et le maintien de leur inaliénabilité.

De nombreux monuments historiques, dont la liste pourra être remaniée sans limitation, vont ainsi être transférés aux collectivités territoriales à titre gratuit, si le transfert s'accompagne d'un projet culturel mais aussi à titre onéreux, en l'absence d'un tel projet.

Les collectivités pourront, si elles le souhaitent, revendre ce bien dans des conditions encadrées pour les monuments acquis gratuitement mais sans aucun contrôle pour ceux acquis à titre onéreux.

Les monuments historiques, en droit pourtant inaliénables, pourront ainsi être vendus à n'importe qui, à n'importe quelle condition et pour n'importe quel usage.

L'Etat organise ainsi, en vertu de cette proposition de loi, la braderie du patrimoine de tous les Français, au profit des seules collectivités territoriales. Pour les ventes et baux au profit d'autres personnes de droit public et de personnes privées, il n'y aura toujours pas de contrôle et tout continuera d'être permis à l'instar de l'affaire de l'Hôtel de la Marine !

Les sénateurs socialistes ont tenté, par leurs amendements, de préserver davantage le patrimoine monumental français qu'il soit situé sur le territoire national ou à l'étranger où les biens du domaine public font actuellement l'objet d'un accroissement de ventes. Ils n'ont malheureusement été suivis que sur des points mineurs et n'ont pu que manifester leur opposition à ce texte.